

>>> **12 actions prioritaires pour de nouveaux services** **Des services aux Rhônalpins :**

- Action 1 :** Informer pour rapprocher les Rhônalpins
- Action 2 :** Améliorer le cadre de vie
- Action 3 :** Lutter contre l'exclusion en Rhône-Alpes
- Action 4 :** Développer de nouveaux services pour les Rhônalpins dans le cadre du développement durable
- Action 5 :** Assurer une formation moderne tout au long de la vie

**Quelques exemples :** Le portail citoyen, les cartes M'RA et OÙRA !, le portail des bibliothèques des 8 grandes villes, le portail Santé, le bureau virtuel, etc.

 **Des services aux entreprises :**

- Action 6 :** Mettre les TIC au service de l'emploi en Rhône-Alpes
- Action 7 :** Faire de Rhône-Alpes une plateforme d'échanges de dimension européenne
- Action 8 :** Favoriser la mise en réseau des professionnels
- Action 9 :** Contribuer à la performance des entreprises de Rhône-Alpes

**Quelques exemples :** Pousser l'appropriation des TIC par les TPE-PME en prévoyant l'extension des programmes e-Rhône-Alpes et la définition d'un dispositif d'accompagnement à la mise en place et au suivi de nouveaux centres d'expertise TIC en direction des PME/TPE.

Soutenir le développement de la vente en ligne pour les agriculteurs, artisans et TPE.

Lancer un appel à projets visant à renforcer l'ingénierie TIC dans le développement rural.

Soutenir le développement du GIX régional.

Favoriser les initiatives qui assureront le raccordement très haut débit des zones d'activité économique.

 **Des services aux collectivités, partenaires et territoires :**

- Action 10 :** Réduire le risque d'une région à plusieurs vitesses avec un espace régional de mutualisation des services et des compétences TIC
- Action 11 :** Favoriser l'égalité entre les territoires : un label « territoires numériques »
- Action 12 :** Mieux servir les Rhônalpins en modernisant l'administration du Conseil régional

**Quelques exemples :** Organiser un espace régional de mutualisation des services et des compétences TIC pour répondre aux besoins des collectivités.

Aider les territoires à passer à l'âge du numérique en leur proposant un dispositif conduisant à une labellisation « Territoire Numérique » et en développant les services de proximité.

Développer l'administration électronique à destination des usagers et entre collectivités et services de l'Etat.